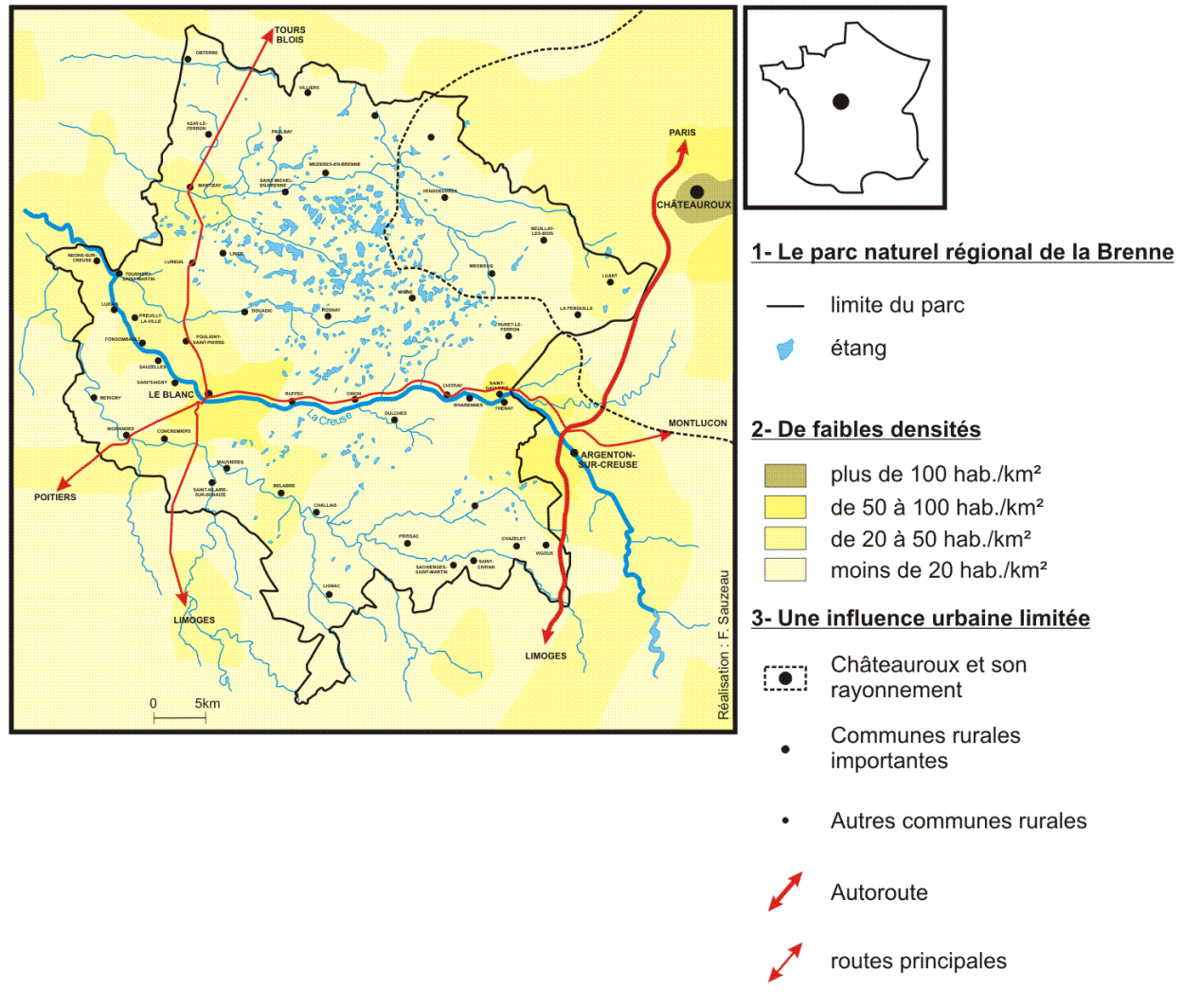


# LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

Le Parc naturel régional de la Brenne est né le 22 décembre 1989, d'une forte mobilisation des élus et acteurs locaux voulant réagir contre la dévitalisation de leur territoire, et désireux de mettre en place les conditions pérennes du développement local. Il est né aussi d'une prise de conscience, celle de la richesse et de la fragilité de son patrimoine, et de la nécessaire sauvegarde d'une zone humide d'importance internationale.

**Doc. 1 : Le Parc Naturel Régional de la Brenne**



## **Doc. 2 : Qu'est-ce qu'un PNR ?**

Un **Parc naturel régional (PNR)** est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un **projet de territoire**, projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'Environnement, pour une durée de douze ans maximum renouvelable.

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement

D'après le site [www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

### **Doc. 3 : Le PNR de la Brenne face à l'étalement urbain**

Bien que l'évolution démographique soit faible, la décohabitation, le désir de pavillon individuel, l'élévation des prix de l'habitat ancien entraînent un doublement des constructions de maisons individuelles sur le territoire du Parc entre 2003 et 2007 (passant de 69 par an à 143). [...]

Cette nouvelle urbanisation se diffuse au gré des opportunités, dans la plupart des cas sans organisation collective réfléchie. Les nouvelles constructions se trouvent le plus souvent en dispersion le long des axes de communication, ce qui pose des problèmes paysagers (traitement des entrées de ville, qualité architecturale des constructions, ...), environnementaux (grignotage de l'espace agricole, segmentation des habitats naturels, ...) et économiques (multiplication du linéaire de réseau, exigence de services publics dispersés, ... La construction publique ou les programmes de réhabilitation communaux ou intercommunaux ne sont pas ou peu l'occasion de rechercher la qualité.

D'après le site [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

### **Doc. 4 : Des activités économiques diversifiées**

#### **a- L'agriculture**

L'élevage reste la principale composante du paysage agricole, mais de nombreuses autres productions et activités de diversification jouent un rôle important dans la vie économique. Le Parc naturel régional de la Brenne compte 2 AOP (Appellation d'Origine Protégée) de fromage de chèvre : le Pouligny St Pierre et le Valençay.



#### **b- La pisciculture**

Avec ces 8801 hectares d'eau, la Brenne est également marquée par l'activité piscicole. En effet, la pisciculture concerne plus de 300 propriétaires, qui produisent environ 1 200 tonnes de poissons par an (dont 60 % de carpe)

#### **c- Le tourisme**

Par sa nature préservée et son relief varié, plat au nord de la Creuse, plus ondulé au sud et même escarpé par endroits aux abords des rivières de la Creuse et de l'Anglin, le Parc naturel régional de la Brenne vous offre une multitude d'activités propres à satisfaire les attentes des familles et des sportifs chevronnés :

- parcours en vélo,
- balades à pied sur des chemins balisés,
- promenades et randonnées à cheval,
- descentes de rivières,
- parachutisme,
- pêche...

### **Doc. 5 : La conquête de l'espace rural par les citoyens**

Les parcs naturels nationaux ou régionaux procèdent de la même volonté de délimiter des zones plus ou moins délaissées par le monde rural parce que les contraintes naturelles y sont trop fortes. L'objectif des parcs naturels est de protéger des équilibres naturels et des paysages. Ce faisant, ils deviennent des foyers d'attraction touristique pour les citoyens amoureux d'une nature plus ou moins artificialisée. Les utilisateurs des parcs sont rarement les habitants de la région. [...]

Au total, les processus qui sont en cours sont bien ceux d'une emprise grandissante de la ville sur l'espace rural qui change la nature.

Félix Damette et Jacques Scheibling, *La France. Permanences et mutations*, Hachette, 1999

#### **➔ Localiser et situer**

❶ Doc. 1 : Localisez le parc de la Brenne. Situez-le par rapport à la grande ville la plus proche. Que constatez-vous ?

#### **➔ Décrire et expliquer**

❷ Doc. 2 : Présentez les principales caractéristiques du parc des Cévennes : organisation territoriales, spécificités, objectifs

❸ Doc. 4 : Qui sont les principaux acteurs économiques du parc ?

❹ Doc. 3 et 4: Quel problème est évoqué dans le doc. 3 ? A partir des documents 3 et 4, quel(s) autre(s) conflit(s) pourrai(en)t survenir dans le PNR de la Brenne ?

❺ A qui profitent les espaces protégés en priorité ?